

2 questions à Marie-Chantal Jolland maire de Saint- Antoine-l'Abbaye

Pourquoi la commune de Saint-Antoine-l'Abbaye (Isère) s'est-elle associée au projet éolien du Pays de Romans ?

Sur le site de Thivolet, la commune de St-Antoine touche celles de Montmiral et Saint-Bonnet-de-Valclérieux en territoire drômois. Nous avons été démarchés, en direct, par certaines sociétés et sous certaines conditions, nous étions favorables à l'implantation d'éoliennes sur ce site. Par l'intermédiaire de Montmiral, nous avons connaissance du projet de la Communauté de Communes du Pays de Romans et cela nous a paru évident qu'il fallait mener ce projet en commun pour une meilleure cohérence. De plus, nous avons été conquis par le sérieux de la démarche du Pays de Romans sur laquelle nous avons pu nous appuyer et à laquelle nous avons été associés dès le début: cahier des charges, consultation, choix de la société, communication, mode de gestion proposé.

Pourquoi implanter des éoliennes sur le site patrimonial de Saint-Antoine-l'Abbaye ?

Notre préoccupation première est la qualité de l'insertion paysagère des éoliennes sur ce site et avec nous le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère, car nous sommes en zone de protection. Mais nous sommes favorables à ce projet éolien pour deux raisons essentielles. D'une part, parce que la réalisation de ce projet apporterait à St-Antoine plus qu'une bouffée d'oxygène: les retombées fiscales nous permettraient de financer, en partie, nos projets d'aménagement au moment où l'argent public se fait de plus en plus rare. D'autre part, parce qu'il participe au développement et à la diversification des énergies renouvelables pour la production d'électricité.

Un partenariat public-privé



photo © Jean Graillat - Visite au parc d'Ally

Si la compétence "développement économique" est exercée par toutes les communautés de communes,

il n'est pas courant que celles-ci s'impliquent elles-mêmes dans des créations d'activités, en partenariat avec des acteurs privés. Pourquoi, en ce qui concerne les projets de parc éolien, le Pays de Romans a privilégié cette approche et projette la création d'une société d'économie mixte ?

Pour plusieurs raisons, dont la première est de garder une maîtrise publique des projets. Il faut savoir que la loi prévoit, dans une société d'économie mixte, que le public dispose de la majorité des parts: cette disposition garantit aux collectivités participantes (communauté de communes et commune de Saint-

Antoine-l'Abbaye) une capacité à choisir, décider, rester maître de ce qui se développe sur leur territoire: en ce qui concerne des projets innovants comme ceux concernant l'éolien, il est apparu que cette garantie était un "plus" pour la réussite des projets.

D'autre part, ce choix d'un montage "public-privé" permet d'augmenter les retombées financières sur notre territoire en cas de création d'un parc. En effet, si la possibilité de réalisation d'un parc était avérée à la suite des études en cours, pourquoi laisser à une société privée la possibilité exclusive de vendre l'énergie d'origine éolienne produite, alors que la création d'une SEM, en plus de la taxe professionnelle qui reviendrait au territoire, permettrait que 50% des revenus de cette production reviennent également aux collectivités locales impliquées ?

Concrètement, cela va se traduire comment ? Le projet est de créer d'ici la fin de l'année une société d'économie mixte

locale (SEML), impliquant les collectivités et la Compagnie du Vent, société qui a été choisie à la suite de l'appel à projet de 2005 et qui conduit actuellement les études de faisabilité.

Cette SEML déposerait au début de l'année 2007 une ou plusieurs demandes de permis de construire, préalables à l'ouverture d'enquête d'utilité publique, puis à la délivrance par la préfecture de la Drôme de ce ou ces permis. À ce moment-là seulement, le capital de la SEML pourrait connaître une augmentation nécessaire à la réalisation des investissements, augmentation dans laquelle structurellement les collectivités garderaient la majorité et qui ne nécessiterait pas de caution de la part du Pays de Romans, les emprunts étant totalement gagés sur le contrat de rachat de l'électricité passé avec EDF.

D'ici là, il y aura encore plusieurs étapes, les prochaines étant celles du rendu final des études de vent, d'environnement et de recordement préalables.

Concernant le bruit des éoliennes...

Notre dernier numéro, présentait l'origine et l'impact du bruit issu des éoliennes. Un sujet qui fait l'objet de nombreux débats contradictoires.

La France dispose de la législation la plus stricte d'Europe en matière de bruit et la procédure de permis de construire à laquelle toute installation éolienne est soumise, impose la réalisation d'une étude d'impact, qui intègre une étude acoustique. Cette étude acoustique est en cours pour les projets éoliens du Pays de Romans. Elle permettra de mesurer le niveau de bruit résiduel en période nocturne et diurne. Les mesures au niveau des habitations les plus exposées seront effectuées sur 36h, voire 48h. Les niveaux sonores seront corrélés à la direction et aux vitesses de vent sur site.

Un récent rapport de l'Académie de Médecine confirme que les infrasons émis par les éoliennes n'ont aucun

impact sur la santé humaine. De même, le rôle épiléptogène (aggravation du risque d'épilepsie) des éoliennes y est considéré comme inexistant.

Mais ce rapport aborde surtout la question du bruit émis par les éoliennes. Malheureusement, les données de bases utilisées pour cette étude sont erronées. Concrètement, l'honorable institution explique que le bruit des éoliennes, assimilable à celui d'une autoroute ou d'un aéroport (!), pourrait être la cause de « troubles fonctionnels, puis de lésions de l'oreille » à quelques mètres de distance. Au niveau des habitations, les éoliennes seraient responsables de « réactions de stress », de « perturbation du sommeil » et « d'augmentation du risque d'hypertension artérielle et d'infarctus du myocarde ».

Néanmoins, il suffit de visiter un parc éolien pour constater que le niveau sonore de ces machines n'a rien à voir avec les infrastructures liées aux transports auxquelles on les assimile. Les éoliennes ne peuvent donc nullement être responsables des troubles décrits.

Par ailleurs, le rapport relate le cas du parc de Saint-Crépin (Charente-Maritime). Les riverains se sont plaints



photo © D.R.

du bruit des éoliennes dès la mise en service du parc et il s'est avéré que l'émergence de bruit était en effet supérieure à celle autorisée par la réglementation (+ 3 dB(A) la nuit et + 5 dB(A) le jour par rapport à l'ambiance sans les éoliennes). Le gestionnaire du parc éolien a alors modifié le fonctionnement en programmant l'arrêt ou le bridage de certaines éoliennes en fonction des régimes de vent. Ce programme a été validé par la Préfecture et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Le cas de Saint-Crépin illustre bien l'encadrement législatif lié au bruit et les garanties dont disposent les riverains en cas de « mauvaises surprises ». Le Pays de Romans a en outre pris la précaution de choisir la Compagnie du Vent comme partenaire suite à un appel à projet dont les critères de choix faisaient bien entendu intervenir des compétences techniques reconnues et en particulier en matière de bruit.

Agenda

Octobre : dépôt du dossier de Zone de Développement Éolien auprès des préfetures de la Drôme et de l'Isère.

Fin Novembre : exposition photo de l'association « Documents Terre ».

Décembre : organisation de 3 réunions publiques :
- le jeudi 7 décembre à 20h à la salle des fêtes de Saint-Antoine-l'Abbaye.
- le mardi 12 décembre à 20h à la salle des fêtes de Montmiral.
- le mercredi 13 décembre à 20h à la salle Era de Miribel.

Janvier : création de la Société d'Économie Mixte Locale puis dépôt du dossier de permis de construire auprès des services préfectoraux.

Mars : enquête publique concernant le ou les projets de parc(s) éolien(s).

Visites de parcs

La Communauté de Communes du Pays de Romans proposait d'accompagner gratuitement les personnes intéressées par la découverte du parc éolien mis en place par la Communauté de Communes de Privas (5 éoliennes de 2 MW, mâts de 65 mètres + pales de 45 mètres). Environ 20 personnes se sont ainsi retrouvées le 28 juin dernier pour échanger avec les élus et riverains du site. Le potentiel de vent y est bien plus important que sur les sites de Thivolet et Montrigaud et des machines de hauteur assez modérée ont pu y être installées. Les visiteurs ont pu apprécier le faible niveau sonore émis et ont eu l'occasion de toucher les éléments d'une éolienne en cours de montage.

Une autre visite s'est déroulée le samedi 9 septembre à Ally (43). 15 personnes ont pu découvrir le plus grand parc éolien français. À près de 1.000 mètres d'altitude, le parc compte actuellement 26 éoliennes dont 23 sur la commune d'Ally et 3 sur la commune de Mercoeur. L'implantation a tenu compte des études préalables : orientation, fréquence et vitesse des vents, couloirs de migration des oiseaux, proximité des habitations, etc. Des éoliennes dont les mâts de 83 mètres produiront l'énergie électrique suffisante pour couvrir les besoins de 25 000 foyers (hors chauffage et industrie).

Réception de la lettre de l'éolien

N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse email pour recevoir « La lettre de l'éolien » en version informatique imprimable en écrivant à emilie.jungo@pays-romans.org (Chargée de communication du Pays de Romans).

Lettre tirée à 2000 exemplaires
Imprimeur : Despesse
Diffusion : communes du Pays de Romans

Document réalisé par le service de la communication du Pays de Romans
Directeur de la publication : G. Chaumontet
Rédaction : Communauté de Communes du Pays de Romans

Une exposition photo dans les mairies

La toute jeune association Montpelliéraine « Documents Terre » soutient les actions en faveur du développement durable. Elle regroupe des professionnels de l'image qui se sont lancés dans la réalisation d'un reportage photographique des parcs éoliens français. Leur démarche est totalement indépendante et ils se proposent d'exposer dans les territoires volontaires leurs cadres photographiques.

Les communes de Montrigaud, Saint-Antoine-l'Abbaye et Montmiral ont accepté avec plaisir d'accueillir durant trois semaines les photographies de l'association dans leur mairie. Le vernissage de l'exposition aura lieu le vendredi 24 novembre à 18h30 en mairie de Montmiral.



photo © Tiziana Annesi



photo © Tiziana Annesi